

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 mars 2021 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 juin 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 juin 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 85,14% de l'actif total au 30 juin 2021.

Nous signalons également que la SICAV BNA détient dans son portefeuille, au 30 juin 2021 des titres émis par la société EURO-CYCLE qui représentent 10,85% du total de son actif arrêté à la même date, soit 0,85% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 27 juillet 2021
Le Commissaire aux Comptes :
Samir LABIDI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	30 juin 2021	30 juin 2020	31 décembre 2020
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	1 867 753	1 720 770	1 719 907
	- Actions et droits rattachés		1 771 358	1 624 394	1 621 113
	- Titres OPCVM		96 395	96 376	98 794
	Placements monétaires et disponibilités :		315 841	373 397	442 649
	-Placements à terme	3.2	303 914	325 154	441 760
	-Disponibilités		11 927	48 243	889
	Débiteurs divers		10 099	6 799	-
	TOTAL ACTIF		2 193 693	2 100 966	2 162 556
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	7 806	7 356	7 798
	Autres créditeurs divers	3.4	27 234	26 677	24 055
	Total passif		35 040	34 033	31 853
ACTIF NET	Capital		2 131 197	2 084 442	2 120 423
	Capital en nominal :	3.5	2 320 800	2 355 800	2 320 800
	-Capital début de période		2 320 800	2 355 800	2 355 800
	-Émission en nominal		-	-	-
	-Rachat en nominal		-	-	-35 000
	Sommes non distribuables	3.6	-189 603	-271 358	-200 377
	Sommes distribuables :		27 456	-17 509	10 280
	- Sommes distribuables de la période	3.7	27 434	-17 523	10 266
	-Sommes distribuables de l'exercice clos		-	-	-
	-Report à nouveau		22	14	14
	Actif net		2 158 653	2 066 933	2 130 703
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 193 693	2 100 966	2 162 556

ÉTAT DE RÉSULTAT		Période du	Période du	Période du	Période du	Exercice clos le 31
(Montants exprimés en dinars)	Notes	01/04 au 30/06/2021	01/01 au 30/06/2021	01/04 au 30/06/2020	01/01 au 30/06/2020	décembre 2020
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	60 583	60 583	6 863	6 863	65 714
- Dividendes des actions		55 676	55 676	1 744	1 744	60 595
- Revenus des titres OPCVM		4 907	4 907	5 119	5 119	5 119
Revenus des placements monétaires	4.2	4 749	10 983	8 415	18 241	30 244
Total des revenus des placements		65 332	71 566	15 278	25 104	95 958
Charges de gestion des placements	4.3	-7 805	-15 365	-7 357	-15 298	-30 700
Revenus nets des placements		57 527	56 201	7 921	9 806	65 258
Autres charges d'exploitation	4.4	-14 559	-28 767	-13 640	-27 329	-55 127
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		42 968	27 434	-5 719	-17 523	10 131
Régularisation du résultat d'exploitatio		-	-	-	-	135
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		42 968	27 434	-5 719	-17 523	10 266
Régularisation du résultat d'exploitatio (annulation)		-	-	-	-	-135
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 828	11 246	56 210	-99 842	-315
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-	-	23 559	-48 794	-78 568
Frais de négociation de titres		-472	-472	-1 075	-2 133	-4 858
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		5 356	10 774	78 694	-150 769	-83 741
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		48 324	38 208	72 975	-168 292	-73 610

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en dinars)		Période	Période	Période	Période	Exercice
		du 01/04	du 01/01	du 01/04	du 01/01	clos le
		au	au	au	au	31
		30/06/2021	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2020	décembre
						2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	42 968	27 434	-5 719	-17 523	10 131
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	5 828	11 246	56 210	-99 842	-315
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	-	-	23 559	-48 794	-78 568
	Frais de négociation de titres	-472	-472	-1 075	-2 133	-4 858
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-10 258	-10 258	-33 735	-33 735	-33 735
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :					
	- Capital	-	-	-	-	-
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	-	-	-	-
	Rachats :					
	- Capital	-	-	-	-	-35 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	-	3 953
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	-	-	-	135
VARIATION DE L'ACTIF NET		38 066	27 950	39 240	-202 027	-138 257
ACTIF NET	En début de période	2 120 587	2 130 703	2 027 693	2 268 960	2 268 960
	En fin de période	2 158 653	2 158 653	2 066 933	2 066 933	2 130 703
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	23 208	23 208	23 558	23 558	23 558
	En fin de période	23 208	23 208	23 558	23 558	23 208
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	91,373	91,808	86,072	96,313	96,313
	En fin de période	93,013	93,013	87,738	87,738	91,808
TAUX DE RENDEMENT		2,28%	1,79%	3,60%	-7,42%	-3,19%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2021

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 juin 2021, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 629 364	1 771 348	141 984	82,058	-
- ATL	49 975	138 881	77 961	-60 920	3,612	0,275
- ATTIJ BANK	4 000	136 600	124 600	-12 000	5,772	0,098
- BNA	7 000	79 309	53 641	-25 668	2,485	0,002
- CITYCARS	500	3 635	5 685	2 050	0,263	0,003
- EURO-CYCLE	8 200	194 971	237 907	42 936	11,021	0,099
- ONE TECH HOLDING	9 679	84 546	115 935	31 389	5,371	0,019
- SAH	15 000	138 680	182 310	43 630	8,446	0,023
- SFBT	11 250	75 394	205 481	130 087	9,519	0,005
- SIAME	20 000	78 960	83 980	5 020	3,890	0,140
- SOTIPAPIER	28 000	134 680	133 028	-1 652	6,163	0,092
- SOTRAPIL	15 000	204 576	194 250	-10 326	8,999	0,072
- SOTUMAG	50 000	155 000	161 400	6 400	7,477	0,379
- SOTUVER	5 550	39 253	36 347	-2 906	1,684	0,001
- SOTUVER NG J 01/01/2021	567	3 707	3 504	-203	0,162	0,001
- STAR	311	46 650	37 320	-9 330	1,729	0,001
- TPR	20 000	72 262	87 240	14 978	4,041	0,040
- UNIMED	4 281	42 260	30 759	-11 501	1,425	0,013
Titres OPCVM :		101 003	96 395	-4 608	4,466	-
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	930	101 003	96 395	-4 608	4,466	0,033
Droits :		3	10	7	-	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 730 370	1 867 753	137 383	86,524	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/06/2021	% de l'actif net
Compte Placement BNA	3 000	300 000	3 914	303 914	14,079
Total en Dinars	3 000	300 000	3 914	303 914	14,079

Placement à terme	Échéance	Prix d'acquisition	Valeur au 30/06/2021
CPL LAC 100J 07 10 2021 8,25%	07/10/2021	34 000	34 006
CPL LAC 100J 16 07 2021 8,23%	16/07/2021	39 000	39 591
CPL LAC 100J 19 07 2021 8,23%	19/07/2021	227 000	230 317

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 juin 2021	30 juin 2020	31 décembre 2020
Gestionnaire (BNA Capitaux)	7 509	7 060	7 500
Dépositaire (BNA)	297	296	298
Total en Dinars	7 806	7 356	7 798

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 juin 2021	30 juin 2020	31 décembre 2020
Jetons de présence	-	-	76
Commissaire aux comptes	4 403	4 415	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	178	170	181
Autres (*)	22 653	22 092	14 838
Total en Dinars	27 234	26 677	24 055

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 juin 2021	30 juin 2020	31 décembre 2020
Capital début de période :			
- Montant en nominal	2 320 800	2 355 800	2 355 800
-Nombre de titres	23 208	23 558	23 558
-Nombre d'actionnaires	120	123	123
Souscriptions réalisées :			
-Montant en nominal	-	-	-
-Nombre de titres	-	-	-
Rachats effectués :			
-Montant en nominal	-	-	-35 000
-Nombre de titres	-	-	350
Capital fin de période :			
-Montant en nominal	2 320 800	2 355 800	2 320 800
-Nombre de titres	23 208	23 558	23 208
-Nombre d'actionnaires	120	123	120

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 juin 2021	30 juin 2020	31 décembre 2020
Sommes non distribuables	10 774	-150 769	-79 788
Résultat non distribuable de la période :	10 774	-150 769	-83 741
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	11 246	-99 842	-315
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-	-48 794	-78 568
- Frais de négociation de titres	-472	-2 133	-4 858
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-	-	-
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	-	-	3 953
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-200 377	-120 589	-120 589
Total en Dinars	-189 603	-271 358	-200 377

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

	30 juin 2021	30 juin 2020	31 décembre 2020
Résultat d'exploitation	27 434	-17 523	10 131
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-	-	-
Régularisation lors des rachats d'actions	-	-	135
Total en Dinars	27 434	-17 523	10 266

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/04 au 30/06/2021	Période du 01/01 au 30/06/2021	Période du 01/04 au 30/06/2020	Période du 01/01 au 30/06/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Dividendes des actions	55 676	55 676	1 744	1 744	60 595
Revenus des titres OPCVM	4 907	4 907	5 119	5 119	5 119
Total en Dinars	60 583	60 583	6 863	6 863	65 714

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/04 au 30/06/2021	Période du 01/01 au 30/06/2021	Période du 01/04 au 30/06/2020	Période du 01/01 au 30/06/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus du compte placement à terme BNA	4 722	10 873	8 415	18 183	29 337
Revenus du compte bancaire BNA	27	110	-	58	907
Total en Dinars	4 749	10 983	8 415	18 241	30 244

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/04 au 30/06/2021	Période du 01/01 au 30/06/2021	Période du 01/04 au 30/06/2020	Période du 01/01 au 30/06/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Rémunération du Gestionnaire	7 508	14 775	7 061	14 706	29 510
Rémunération du Dépositaire	297	590	296	592	1 190
Total en Dinars	7 805	15 365	7 357	15 298	30 700

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/04 au 30/06/2021	Période du 01/01 au 30/06/2021	Période du 01/04 au 30/06/2020	Période du 01/01 au 30/06/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Primes, indemnités et frais AGO	7 480	14 877	7 459	14 918	27 398
Jetons de présence	4 039	8 034	3 366	6 732	16 199
Redevance CMF	536	1 055	504	1 050	2 108
Honoraires du commissaire aux comptes	2 254	4 483	2 247	4 495	9 040
Autres (TCL et autres frais)	250	318	64	134	382
Total en Dinars	14 559	28 767	13 640	27 329	55 127

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société. En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.